

GAINS DES SAUVAGES EN NOMBRE ET EN PROSPÉRITÉ

BEAUCOUP D'ENTRE EUX ONT COMBATTU DANS LES RANGS DES TROUPES CANADIENNES

L'enrôlement a représenté plus de 35 pour cent de la population mâle d'âge militaire—Augmentation du revenu et de la valeur de la propriété personnelle et immobilière des sauvages.

L'augmentation lente mais constante de la population sauvage du Canada, l'augmentation du revenu des sauvages et de la valeur de leurs propriétés immobilières et personnelles et l'enrôlement pour le service actif de plus de 3,500 sauvages, ou d'environ 35 pour 100 de la population mâle d'âge militaire, sont des faits intéressants tirés du rapport annuel que vient de publier le ministère des Affaires des Sauvages pour l'année terminée le 31 mars 1918.

D'après les chiffres du rapport, le nombre total des sauvages et des Esquimaux au Canada est de 109,294. De ce total, 105,998 sont des sauvages et 3,296 sont des Esquimaux. La valeur totale de la propriété immobilière et personnelle possédée par les enfants de cette race primitive était, en 1918, de \$65,285,112 contre \$62,885,915 l'année précédente et \$56,436,089 en 1916. Le revenu total des sauvages provenant de toutes les sources, en 1918, a été de \$8,418,307.10 contre \$7,300,486 en 1917. Ces chiffres représentent une augmentation de \$1,117,821.10 sur le revenu des sauvages durant l'année précédente. Les tableaux publiés dans le rapport indiquent que le revenu des sauvages a subi une augmentation allant jusqu'à deux millions et demi de dollars au cours des quatre dernières années.

Le rapport signale l'esprit de loyauté et de patriotisme dont ont fait preuve les sauvages durant la guerre et leur bravoure sur le champ de bataille. Comme l'indique le rapport, un grand nombre de soldats sauvages ont été décorés pour leur bravoure. Les sauvages ont souscrit, jusqu'à la publication de ce rapport, une somme de \$24,508.91 au Fonds patriotique, à la Croix Rouge et à d'autres œuvres de guerre.

Parlant de la part prise par les sauvages dans la guerre, le rapport dit: "Nous devons mentionner spécialement les Chippewas de Nawash, la bande de Cape-Croker, celles de Rama, de Saugeen, de Georgina, de l'Isle-au-Serpent, les Mississaugas de Scugog, la bande Fort-William et les Moravians de la rivière Thames, en Ontario, les Micmacs de l'Île-du-Prince-Edouard, la bande Cote, dans l'agence Pelle, Saskatchewan, et la bande la Tête-du-Lac, dans l'agence Okanagan, Colombie-Britannique, car ces bandes ont envoyé au front pratiquement tous les membres mâles d'âge militaire capables de faire du service.

Un grand nombre de sauvages sont d'excellents tailleurs et leur travail remarquablement bien fait dans cette branche du service leur a valu beaucoup de louanges et d'admira-

tion. Les femmes sauvages ont rendu des services signalés dans les travaux de la Croix Rouge en tricotant des bas, des foulards et en fournissant différents objets pour le confort des soldats. Dans un certain nombre de réserves, elles ont dirigé des divisions de la Croix Rouge avec beaucoup de succès.

PROGRÈS AU POINT DE VUE DE L'ÉDUCATION.

D'après le rapport, l'éducation chez les sauvages a réalisé de bons progrès. Il y a 339 écoles de toutes les classes sous la direction du ministère—264 externats, 58 pensionnats et écoles industrielles. Le nombre total d'élèves inscrits en 1918 a été de 12,413—6,211 garçons et 6,202 filles—une augmentation de 235 élèves sur le nombre d'élèves inscrits l'année précédente.

Les dépenses faites pour les fins éducationnelles des sauvages à même les octrois du gouvernement ont été de \$734,122.33 durant l'année, à peu près la même somme que celle de l'année précédente.

Outre ces octrois, les différentes bandes de sauvages, dont les ressources le permettaient, ont fourni la somme de \$29,340.70 pour le paiement des salaires aux instituteurs et l'entretien des maisons d'écoles dans leurs réserves.

Le rapport fait allusion à la campagne de la production intensive faite dans les réserves des sauvages dans tout le Canada. La campagne a obtenu un beau succès, comme le fait voir le rapport. Dans les réserves de l'Ontario, pratiquement chaque acre de terre pouvant être utilisé pour ces fins l'a été pour la culture ou pour le pâturage des bétails.

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION.

On organise des expositions d'automne chez les sauvages, à ce que dit le rapport, et la politique agricole du ministère a eu pour résultat l'augmentation de l'étendue de terre en culture. Dans un certain nombre d'endroits, de courtes leçons agricoles ont été données, et on a pris d'autres moyens pour stimuler davantage l'agriculture chez les sauvages. On a obtenu de bons résultats. Plusieurs milliers d'acres de terre dans les diverses réserves des provinces des prairies ont été divisés en fermes de production intensive, et le ministère a acheté des instruments de traction. Les résultats ont été des plus satisfaisants, d'après le rapport. Il y a eu une augmentation considérable dans la production du blé, ainsi qu'une augmentation dans le nombre de bétails, dans les réserves; ces augmentations sont dues aux travaux

SOURCES ET VALEUR DU REVENU DES SAUVAGES.

Le tableau suivant indique les sources et la valeur du revenu des sauvages pour les années 1917 et 1918, respectivement:

	1917.	1918.
Valeur des produits de la ferme, y compris le foin.....	\$2,351,807 00	\$2,849,149 00
Valeur du bœuf vendu et de celui qui a servi à l'alimentation.....	346,792 00	388,885 00
Argent retiré en salaires.....	1,748,588 00	2,043,137 00
Provenant du loyer des terres et de la vente du bois.....	103,743 00	137,088 00
Provenant de la pêche.....	721,988 00	823,298 00
Provenant de la chasse et de la prise du gibier au piège.....	908,216 00	945,527 00
Provenant d'autres industries ou occupations.....	677,163 00	690,595 00
Annuités payées et intérêt sur le fonds de crédit des sauvages.....	436,189 00	555,628 10
Revenu total des sauvages.....	\$7,300,486 00	\$8,418,307 10

du ministère et à l'intérêt croissant que les sauvages portent à l'agriculture. En 1917, le nombre d'acres de terre en culture dans les réserves des sauvages de tout le Canada était de 70,688 acres. En 1918, 82,421 acres de terre ont été mis en culture, une augmentation de 11,733 acres.

Le rapport ajoute qu'il y a amélioration dans la santé des sauvages et dans l'observance des règlements concernant la propreté personnelle et l'hygiène. Il y a aussi amélioration dans leurs demeures. Le nombre des sauvages qui vivent dans de bonnes maisons augmente, et il y a eu, en général, des progrès signalés de la prospérité chez les sauvages au cours de la dernière année, au dire du rapport.

CHINOIS AUTORISÉS À REVENIR AU CANADA

Arrêté en conseil intéressant ceux qui ont été retenus en Chine par suite de l'insuffisance des moyens de transport.

Dans un arrêté en conseil passé le 14 janvier, il est question des Chinois domiciliés au Canada, qui ont été retenus en Chine à cause des difficultés de transport résultant de la guerre et qui sont légalement autorisés à revenir en notre pays. L'arrêté porte ce qui suit:

Attendu que les modifications du service trans-Pacifique canadien ont réduit le nombre des navires dans une proportion telle qu'il y a actuellement en Chine nombre de Chinois autorisés à revenir au Canada qui sont incapables d'obtenir leur transport;

Et attendu que cette situation a été déterminée par l'état de guerre;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Immigration et de la Colonisation, et en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, 1914, d'édicter et il est par les présentes édictée la règle suivante:

Tous les Chinois qui se sont enrégistrés entre le 15 novembre 1917 et le 15 novembre 1918 peuvent différer leur retour au Canada, sans aucun préjudice à leur droit de rentrée jusqu'à six mois après qu'une proclamation aura été publiée dans la Gazette du Canada déclarant que l'état de guerre n'existe plus.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

DÉMISSION DU DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

Vu les conditions nouvelles, le ministère de la Justice assume les devoirs de ce bureau.

La démission de M. C. H. Cahan, directeur de la sûreté publique, et le transfert des fonctions de sa charge au ministère de la Justice sont autorisés par un arrêté en conseil adopté le 16 janvier:

Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport du ministre suppléant de la Justice, daté le 4 janvier 1919, présentant la démission de M. C. H. Cahan, C.R., de la charge de directeur de la sûreté publique.

Le ministre représente que cette charge et le département de la sûreté publique du ministère de la Justice ont été constitués par un arrêté en conseil du 7 octobre dernier pour l'administration efficace des lois, ordonnances et règlements décrétés dans le but d'assurer l'ordre et la sûreté publique au cours de la guerre.

Le ministre ajoute que les conditions ont changé depuis l'armistice, que les activités de la police fédérale ont été restreintes et qu'une partie considérable de ses anciens devoirs ont été transférés à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, ainsi que prescrit par un arrêté en conseil du 12 décembre 1918, et que M. Cahan désire être relevé de ses devoirs qui, ainsi qu'il le déclare, exigeaient de sa part de grands sacrifices personnels.

Dans les circonstances, le ministre considère qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait à l'avenir un département distinct du ministère de la Justice pour l'administration des affaires concernant la sûreté publique.

Par conséquent le ministre recommande que la démission de M. C. H. Cahan soit acceptée, que le département susdit du ministère de la Justice soit aboli, que ledit arrêté en conseil du 7 octobre 1918 soit rescindé et que les documents et les affaires pendantes dans le département de la sûreté publique soient remis au ministère de la Justice comme partie de l'administration départementale ordinaire.

Le comité agréé ces recommandations et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Exportation de la farine en barils.

Au cours des douze mois terminés en novembre 1918, le Canada a exporté 9,799,927 barils de farine de blé, évalués à \$104,808,244, ainsi que l'indiquent les chiffres compilés par le Bureau fédéral des statistiques.